



une création originale



Amiante : Règles Techniques SS3 et bonnes pratiques professionnelles SS4

AMIANTE

21/09/2023 (09:30-10:30)

Amiante : Règles Techniques SS3 et bonnes pratiques professionnelles SS4



Souhila PARÉ
SEDDRE



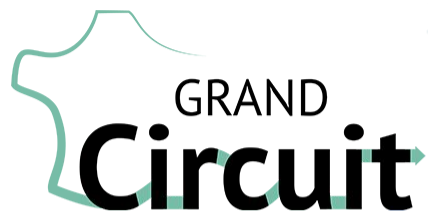
Mickaël VEILLET
OPPBTP



Marc CHAROY
CRAMIF



Olivier MABILLE
SYRTA



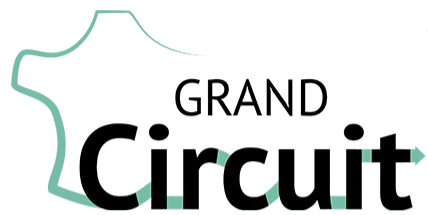
une création originale



Amiante : Règles Techniques SS3 et bonnes pratiques professionnelles SS4

AMIANTE

21/09/2023 (09:30-10:30)



une création originale



Les Règles de l'art Amiante SS4

Un outil au service des entreprises intervenant sur des MPCA



OPPBTP

Présentation de l'OPPBTP

- **Organisme technique paritaire des branches Bâtiment et Travaux Publics**

Les missions de l'OPPBTP :

- **L'expertise** pour identifier des solutions de prévention.
- **La promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction.
- **L'accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

- **Premier réseau de prévention du BTP en France**

L'Organisme a 3 enjeux fondamentaux :

- Mobiliser les entreprises et leurs salariés pour développer la prise en charge active des questions de santé et sécurité au travail au quotidien.
- Faire baisser les accidents graves et mortels.
- Relever le défi des conditions de travail et de leur amélioration.

OPPBTP



Règles de l'art Amiante : Qu'est-ce que c'est ?

- Ce sont des modalités d'intervention partagées par les professionnels pour les interventions les plus courantes, en sous-section 4

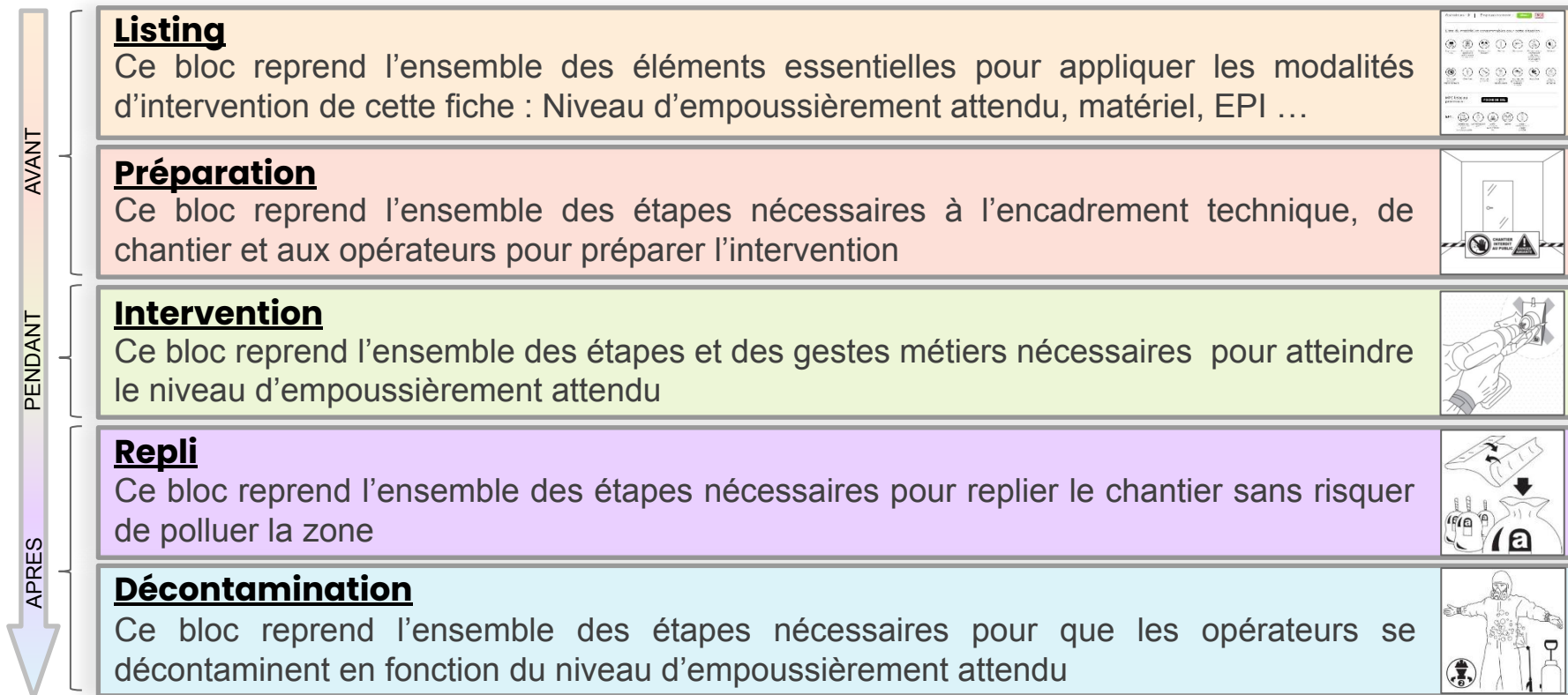


- Ce projet a pour vocation d'allier prévention du risque amiante, respect des règles techniques et de la réglementation lors des interventions en SS4.



Suite logique de la campagne CARTO Amiante illustrant de manière opérationnelle les résultats !

Règles de l'art Amiante : Composition d'une fiche



Règles de l'art Amiante : Composition d'une fiche



19/09/2023 17:11 Perçage de peinture / enduit en situation Amiante - Règles de l'Art Amiante
Les règles de l'art Amiante S54 peuvent uniquement être mises en œuvre par le personnel formé au risque amiante

PERÇAGE DE PEINTURE / ENDUIT [INTÉRIEUR]

Opérateurs : 2 Empoussièrément : Niveau 1

Liste du matériel et consommables pour cette situation :

- Équipement TPE
- Équipement respiratoire aux travaux en intérieur
- Matériau ou revêtement
- Scieuse
- Personnel
- Appareil/consommable de l'eau destinée à un agent désinfectant
- Aspirateur amiantaire réglementaire
- Chiffons
- Film de protection
- Langettes type aluminium
- Fiches de gel type à usage amiantaire
- Substance
- Carre de ciment amiantaire

MPC (M) au processus : **POCHE DE GEL**

EPI :

Mis à jour le 08/09/2023

Retrouvez cette fiche sur mobile

Règles de l'Art Amiante
reglesdelartamiante.fr
<https://www.reglesdelartamiante.fr/fiche/perçage-peinture-enduit-interieur-poches-de-gel/print-prevoir-yaafprint-prevoir>

19/09/2023 17:11 Perçage de peinture / enduit en situation Amiante - Règles de l'Art Amiante
Les règles de l'art Amiante S54 peuvent uniquement être mises en œuvre par le personnel formé au risque amiante

ÉTAPE 2 DU PARCOURS : INTERVENTION

1. Steriliser la perçuse des sacs amiante
2. Jeter les sacs ayant contenu le matériel en sac déchets amiante
3. Mettre la machette
4. Nettoyer la zone de perçage à l'aide de lingettes
5. Jeter les lingettes dans le sac déchets amiante
6. Coller la poche de gel à l'emplacement du perçage
7. Réaliser le perçage à travers la poche de gel tout en maintenant celle-ci. La machette devra être mise en rotation avant de traverser la poche de gel. Attention : les poches de gel remplies sont à usage unique, elles doivent être changées à chaque trou percé.
8. Nettoyer la zone de perçage à l'aide de lingettes
9. Jeter les lingettes dans le sac déchets amiante
10. Coller la poche de gel à l'emplacement du perçage
11. Réaliser le perçage à travers la poche de gel tout en maintenant celle-ci. La machette devra être en rotation avant de traverser la poche de gel. Attention : les poches de gel remplies sont à usage unique, elles doivent être changées à chaque trou percé.
12. Nettoyer la zone de perçage à l'aide de lingettes
13. Jeter les lingettes dans le sac déchets amiante
14. Poser la perçuse sur le film de protection après le perçage
15. Nettoyer la zone de perçage à l'aide de lingettes
16. Si ce n'est possible à l'aide de la scieuse, sceller le matériau / revêtement des sacs amiante
17. Nettoyer soigneusement la poche de gel et la mettre dans le sac déchets amiante
18. Recenser et identifier les poches de perçage à chaque trou

Retrouvez cette fiche sur mobile

Règles de l'Art Amiante
reglesdelartamiante.fr
<https://www.reglesdelartamiante.fr/fiche/perçage-peinture-enduit-interieur-poches-de-gel/print-prevoir-yaafprint-prevoir>

Règles de l'art Amiante : Serious Game



Perçage de peinture / enduit à l'aide d'une poche de gel hydrique

- Mise en ligne du 1^{er} serious game des Règles de l'art Amiante SS4 le 27/01/2022
- Objectif
 - Renforcer l'appropriation des règles de l'art Amiante par les utilisateurs
- Perspective
 - Mise à disposition d'un deuxième serious game pour le 1^{er} trimestre 2024

OPPBTP



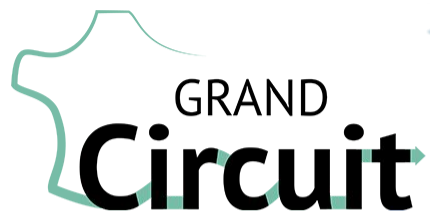
Mickaël VEILLET

Responsable d'opération Amiante

06 17 36 29 79

mickael.veillet@oppbtp.fr

www.reglesdelartamiante.fr



une création originale



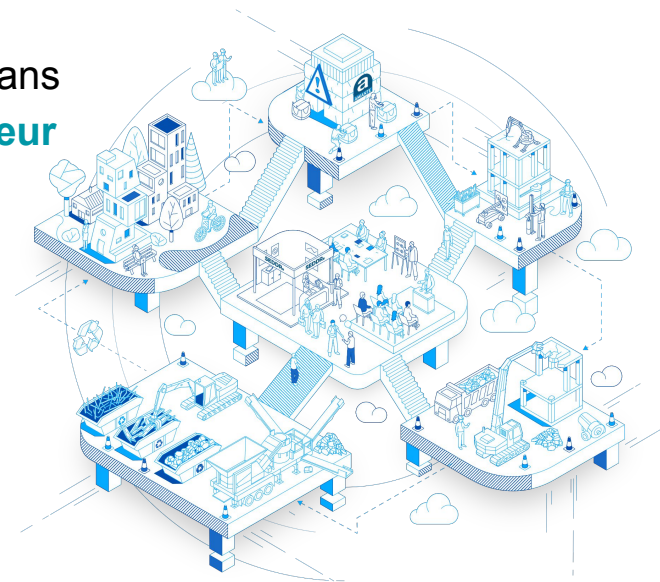
Règles Techniques de Sous-Section 3

Syndicat des Entreprises de Déconstruction, Dépollution et Recyclage des déchets du BTP

Une filière au service du **renouvellement** des territoires et de la **préservation** des ressources.



Le **SEDDRe** est au cœur d'un **réseau d'acteurs impliqués** dans la déconstruction et le recyclage et présente un **interlocuteur privilégié des pouvoirs publics**.



250
membres

et 70 membres
partenaires



4
métiers

Démolition, Désamiantage,
Sciage-Carottage, Recyclage e



7500
salariés

pour l'ensemble
du secteur



1,3 Milliards
d'euros

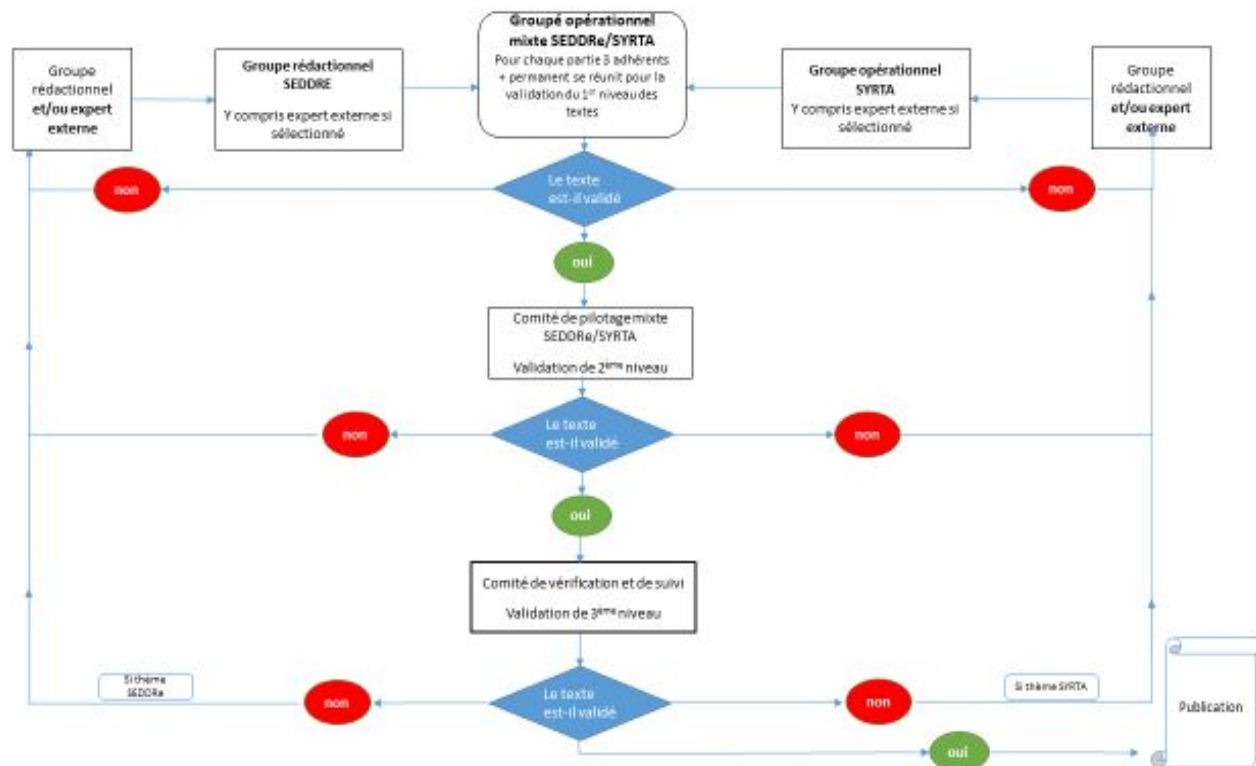
de chiffre d'affaire
moyen annuel

Conception du projet des Règles Techniques

- Création en décembre 2014 par la gouvernement de 3 plans pour soutenir la construction et la réhabilitation (PACTE, PTNB, PRDA)
- Le PRDA est lancé le 30/06/2015
- Règles de l'art SS4,
- SEDDRe/SYRTA proposent leur projet de RT SS3 (2018)
- Les enseignements du PRDA en général et du projet de RT SS3 en particulier:
 - Mettre tous les acteurs autour de la table (20 OP ou services de l'Etat)
 - Accepter de faire rédiger ces RT par des professionnels (terrain) avec validation des services de l'Etat
 - Fédérer les entreprises autour d'un projet qu'il n'aurait pas été possible d'engager sans l'implication des professionnels et un soutien financier des PP
 - Faciliter un débat constructif avec les Pouvoirs Publics sur des points parfois sensibles
 - Pérenniser la démarche

Pilotage du projet

- **Groupe rédactionnel :**
Entreprises, pilote et rédacteur
- **Groupe opérationnel mixte SEDDRe/SYRTA**
- **Comité de pilotage mixte SEDDRe/SYRTA**
- **Comité de vérification et de suivi :**
DGT, DGS, MOA, FFA, FFB...



Objectifs des règles techniques

- Constituer une collection de documents techniques en retraçant les éléments chronologiques clés d'un chantier de retrait d'amiante
- Mettre l'analyse des risques au centre des réflexions
- Valoriser les bonnes pratiques pour répondre aux exigences de la réglementation

Structure d'une règle technique

- **Présentation** (objectif de la règle, domaine d'application, définitions essentielles, exigences réglementaires)
- **Mise en œuvre** (éléments techniques et illustrations, bonnes pratiques de mise en œuvre)
- **Contrôles** (entretien, maintenances, points de vigilance)
- **Annexes**

Exemple TR Confinement



Objectifs de la règle

La règle décrit la conception et la mise en œuvre, de moyens seuls ou combinés, permettant de constituer les différents systèmes de confinement pour éviter la dispersion de fibres d'amiante à l'extérieur de la zone de travail. La conception des systèmes de confinement dépend de l'analyse des risques qui se fait en lien à la fois avec les méthodologies mises en œuvre et l'environnement extérieur à la zone des travaux de retrait. Pour cela, il sera nécessaire de concevoir, dimensionner et déterminer les éléments constitutifs du confinement :

- ◆ Isolement (séparation physique étanche à l'air et à l'eau):
 - ◆ Parois et cloisons existantes ou à créer: type et nature
 - ◆ Cuvelage
- ◆ Calfeutrement
- ◆ Protection des surfaces non décontaminables
 - ◆ Dont : Film de propreté

Exigences réglementaires de cette règle

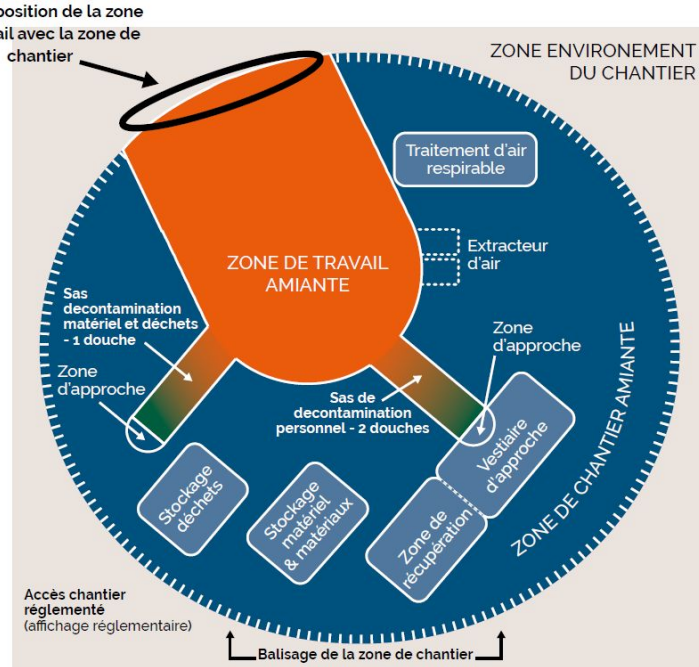
Les exigences réglementaires de cette règle sont tout particulièrement détaillées dans l'Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux règles techniques, aux mesures de prévention et aux moyens de protection collective à mettre en œuvre par les entreprises lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante et dans les dispositions du code du travail relatives au risque amiante.



Exemple TR Confinement

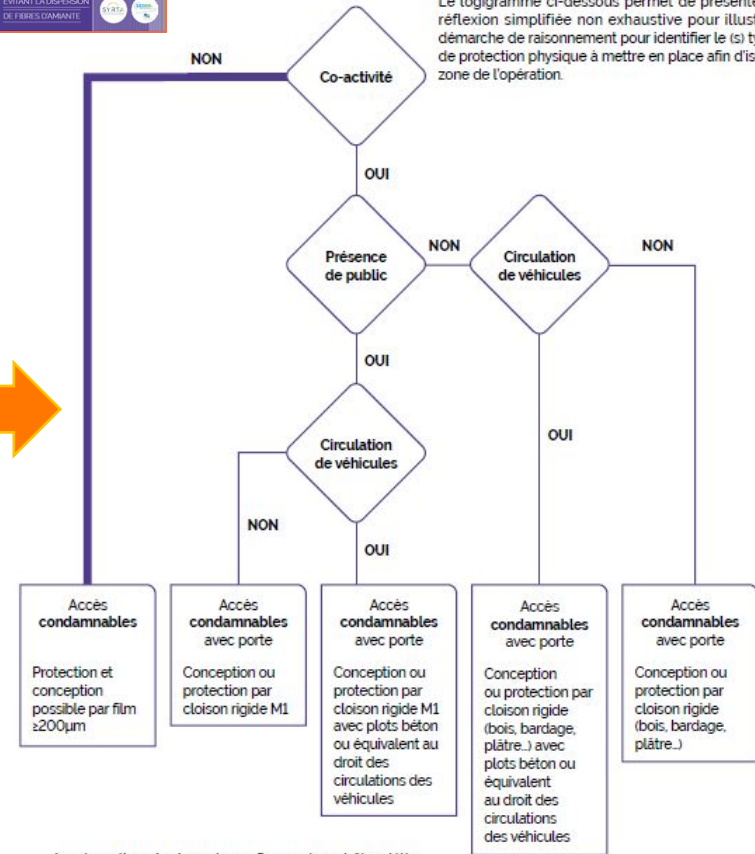


Le logigramme ci-dessous permet de présenter une réflexion simplifiée non exhaustive pour illustrer la démarche de raisonnement pour identifier le (s) type (s) de protection physique à mettre en place afin d'isoler la zone de l'opération.



Pour mémoire cantonnement à établir

- Zone de travail
- Zone de chantier
- Zone environnement du chantier



Exemple RT 7 - Maîtrise de l'adduction d'air respirable

Objectifs de la règle

Concevoir, mettre en œuvre, contrôler et entretenir un système de production et d'adduction d'air respirable comprimé pour alimenter, en tout point de la zone de travail et des installations de décontamination, les opérateurs et les intervenants dans cette zone, que nous regrouperons sous le terme « utilisateurs ».



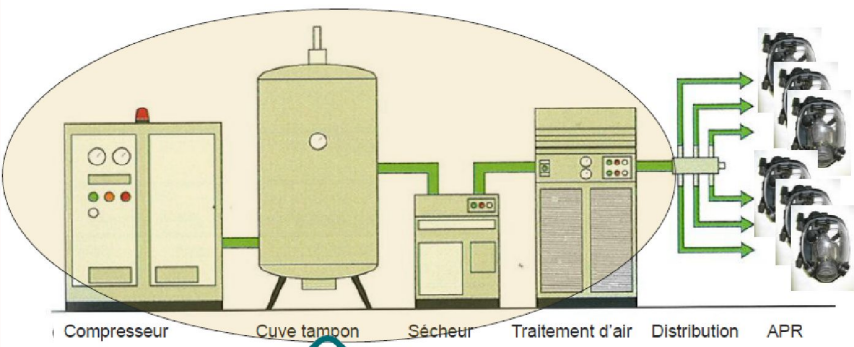
Exigences réglementaires de cette règle

Fournir, en tout point de la zone de travail et dans les tunnels de décontamination, de l'air comprimé respirable conforme à la réglementation en quantité suffisante à chaque utilisateur.



Exemple RT 7 - Maîtrise de l'adduction d'air respirable

■ Schéma de principe d'une centrale de production



Le débit utile de l'UAR diminue avec l'élévation de la température de l'air entrant.



La collection des règles techniques



Analyse des risques



RT 01

Informations et conséquences techniques à tirer de l'analyse du Repérage Avant Travaux



RT 02

Contenus techniques indispensables du PRE (Analyse des Risques)



Amont du retrait



RT 03

Installations et opérations nécessaires à la bonne marche du chantier de retrait



Protections collectives



RT 04

Systèmes de confinement évitant la dispersion de fibres d'amiante



RT 05

Aérialique des chantiers sous confinement



RT 10

Entrée-Sortie et décontamination des personnels, des matériels et des déchets



Protections individuelles



RT 06

Maîtrise des Appareils de Protection Respiratoires (APR)



RT 07

Maîtrise de l'Adduction d'Air Respirable

La collection des règles techniques



**Techniques
de retrait**



RT 08
Techniques de diminution des empoussièrtements en zone de travail



RT 09
Retrait de matériaux et/ou techniques de retrait fortement émissifs



**Contrôles
&
vérifications**



RT 11
Métrologie : bonnes pratiques et points de vigilance pour faire des mesures d'air « efficaces » sur les chantiers



RT 13
Dispositions de fin de chantier



**Autres
règles
techniques**



RT 12
Conditionnement, évacuation, entreposage temporaire et chargement des déchets de chantiers



RT 14
Règles techniques d'Installations Fixes de traitement de MP/CA

Téléchargement des documents

Téléchargement des Règles disponibles :

<https://www.reglestechniquesss3-syrta-seddre.net>

Accueil | Preface | Le projet | La collection | **Téléchargement** | Remerciements

REGLES TECHNIQUES | Téléchargements

CLIQUEZ SUR LES COUVERTURES
Pour télécharger
La règle correspondante

INTRODUCTION AUX RÈGLES TECHNIQUES DE SOUS-SECTION 3 ET DÉFINITIONS

SYRTA | SEDDR | MSA

- RT 01** Informations et conséquences techniques à tirer de l'analyse du Repérage Avant Travaux
- RT 02** Contenus techniques indispensables au PRE (Analyse des Risques)
- RT 03** Installations et opérations nécessaires à la bonne marche du chantier de retrait
- RT 04** Systèmes de confinement évitant la dispersion de fibres d'amiante
- RT 05** Aérodynamique des chantiers sous confinement
- RT 10** Entrée-Sortie et décontamination des personnels, des matériels et des déchets
- RT 06** Maîtrise des Appareils de Protection Respiratoires (APR)
- RT 07** Maîtrise de l'Adduction d'Air Respirable
- RT 08** Techniques de diminution des empoussièrerements en zone de travail
- RT 09** Retrait de matériaux et/ou techniques de retrait fortement émissifs
- RT 11** Métrologie : bonnes pratiques et points de vigilance pour faire des mesures d'air « efficaces » sur les chantiers
- RT 13** Dispositions de fin de chantier
- RT 12** Conditionnement, évacuation, entreposage temporaire et chargement des déchets de chantiers
- RT 14** Règles techniques d'Installations Fixes de traitement de MPCA

Contacter le SEDDR_e



Souhila Paré

Chargée des sujets amiante, prévention et formation

07 88 39 88 31

pares@seddre.ffbatiment.fr